

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 8-9

Artikel: Une politique forestière anglaise
Autor: Nägeli, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une politique forestière anglaise.

(Conférence présentée par *W. Nägeli*, étudiant à l'Ecole forestière de Zurich.)

Comparée à celle des autres Etats européens, la politique forestière de la Grande-Bretagne est de date extrêmement récente. La cause de ce fait est à rechercher uniquement dans la situation défavorable de la sylviculture proprement dite dans ce pays. Et la raison principale à donner pour expliquer cet état de choses est la répartition des forêts entre les divers propriétaires, répartition particulière à l'Angleterre.

M. Flury indique, en 1914, que le 98% des forêts est entre les mains des particuliers; depuis lors, ce chiffre n'a certainement que peu ou pas varié. Il ne reste au delà de la Manche que le 2% de l'étendue totale des forêts qui soit propriété de main morte et ceci tout à l'Etat, les forêts communales et corporatives étant inexistantes.

L'étendue forestière totale comporte 1 242 000 ha, couvre ainsi le 4% du sol anglais (Suisse: 23,2%). De ce nombre d'ha 27 000 seulement appartiennent à l'Etat, soit un peu moins que la surface forestière du canton de Soleure!

Connaissant cette situation, il est facile de comprendre que, dans le domaine de l'enseignement comme dans celui des recherches forestières, les progrès réalisés soient minimes et qu'il manque un personnel forestier possédant une instruction technique très complète. Jusqu'à aujourd'hui, fait compréhensible, toute l'attention s'est portée sur l'immense domaine forestier colonial tandis que celui de la métropole, comparativement sans importance, était négligé.

Un autre facteur désavantageux quant à la culture intensive de la forêt anglaise est son morcellement extrême; très rares sont les massifs forestiers d'une certaine étendue. Au contraire, les parcs, les bouquets, les arbres isolés parsemés au milieu de la pelouse pâturée sont les formes typiques des boisés de ce pays.

Nous ne disons pas cependant que des mas forestiers d'une certaine envergure soient inconnus; citons plutôt comme preuve les 10 000 ha que recouvre la pineraie de Grantown, les mélézins de Dunhel et les vastes taillis de chêne sur les pentes du défilé de Lomond. Et pourtant ces exemples ne sont que des exceptions à la règle.

D'autre part, n'oublions pas de mentionner que, en raison de sa grande richesse carbonifère, l'Angleterre n'a jamais eu l'utilité du bois de feu, ce qui ailleurs a, pendant plusieurs siècles, été pour ainsi dire l'unique raison de l'existence des forêts. Le bois était si peu utilisé dans ce but, qu'à une certaine époque en Angleterre on donna des instructions et explications pour l'emploi du bois comme chauffage! Les bois de service, en particulier les états de mine dont la Grande-Bretagne consomme 4 millions de mètres cubes annuellement, provenaient avant la guerre mondiale surtout de Scandinavie et de Russie.

Comme raison principale au retard qu'a la politique forestière anglaise sur celle des autres pays, il faut donner, comme nous venons de le faire, la prédominance de la propriété privée. Considérant le propriétaire forestier particulier et cherchant, comme il le fait lui-même, où se trouve son intérêt, nous devons reconnaître que, sans aucun doute, la valeur de la forêt n'est qu'indirecte et que celle-ci n'a de valeur qu'au point de vue cynégétique. Toutes les opérations en forêt visent à ce but et le personnel forestier ne consiste qu'en gardes-chasse. Et cet état de choses ne se rencontre pas uniquement dans les boisés des gros propriétaires fonciers; les petits propriétaires eux aussi, quoique ne pouvant pas se livrer aux plaisirs de ce sport, trouvent leur avantage en affermant leur chasse dont le rapport financier est bien supérieur à celui que fournirait l'utilisation systématique des produits de l'arbre.

Ces brèves données doivent suffire pour expliquer le manque d'intérêt pour les questions forestières, caractéristique de la Grande-Bretagne d'avant guerre. Il serait cependant injuste de vouloir adresser ce reproche à l'ensemble des propriétaires forestiers; s'il est exact pour le grand nombre, il est aussi des exceptions louables. A côté des reboisements considérables exécutés avant la guerre par des particuliers agissant de leur propre initiative, l'aménagement forestier moderne rencontre des adeptes dans les rangs de ces propriétaires, pendant que l'Etat s'en désintéresse absolument.

Comme dans l'histoire forestière de chaque pays, nous rencontrons en Angleterre une période de déboisement. Les Romains et, plus tard, les Danois défrichent activement. Après

la conquête des Normands, la forêt fut protégée par un roi d'alors, fervent chasseur. Les ordonnances qu'il édicta furent bientôt négligées et complètement supprimées, en 1215, par la „Magna charta“.

Il y eut alors un retour et les forêts furent à nouveau pillées et saccagées. A la fin du XV^{me} siècle, on connaît des dispositions restrictives relatives à l'exploitation des forêts prouvant ainsi qu'on se préoccupe déjà de la satisfaction future des besoins croissants en produits ligneux. Le déboisement continua cependant et pour deux raisons: la création de terrain agricole dans les districts populeux et particulièrement la création de pâturages pour les troupeaux de moutons. Cette situation s'aggrava encore des dégâts causés par les ouragans venant de l'Atlantique.

A cette longue période de destruction, fit suite une époque où l'entreprise privée s'efforça, en prenant des dispositions volontaires marquées souvent par de gros sacrifices, de rétablir les forêts dans leur état primitif. L'Etat ne fit rien pour cela, seules des sociétés privées travaillèrent à cette tâche. La raison de ce mouvement en faveur de la forêt est à chercher dans le besoin alors croissant de posséder des bois de construction, spécialement pour la construction maritime. Dans tout le royaume on planta, en particulier sous les auspices de la „Royal Dublin Society“. Durant un siècle et demi l'idée prévalut que l'importation des bois, soutenue par la production indigène, suffirait amplement aux besoins du pays.

Intervint une troisième époque, celle de l'utilisation en grand des produits forestiers qui, de 1850 à 1915, de jour en jour augmenta en importance et cela pour deux causes: l'extension du réseau des chemins de fer qui absorba un nombre croissant de traverses, puis le rapide développement de la grosse industrie, accompagné de l'accroissement des villes et de la création de nouveaux centres commerciaux. Les chiffres parlent quand de 1850 à 1910 l'importation des bois d'œuvre quintuple!

Dans ces conditions, une action devait intervenir et c'est aux „Arboricultural Societies“ que revient l'honneur d'avoir, les premières, cherché à augmenter la production ligneuse de la Grande-Bretagne. Ces sociétés, fondées en 1854 en Ecosse et en 1881 en Angleterre, attirèrent l'attention du public sur

les questions forestières par le moyen de la propagande et d'excursions forestières à l'étranger.

En 1885, l'Etat fit son premier pas dans cette voie en nommant, à la Chambre des Communes, une commission pour l'étude des conditions forestières de la Grande-Bretagne. Firent suite à cette commission, en 1887, des „Departmental Committees“ et des „Royal Commissions“ chargées de missions forestières dont elles s'acquittèrent avec plus ou moins de succès. Rien ne se réalisa cependant; il manquait l'argent pour cela. Pourtant, et ceci est tout à son honneur, la „Development Commission“ effectua un réel travail de pionnier en supprimant les difficultés de l'enseignement, en engageant certaines autorités locales dans cette voie, en achetant en Irlande quelques parcelles, en réalisant ainsi un petit mais palpable progrès. Le premier pas était fait.

L'idée d'une politique forestière nationale était conçue, irréalisable encore en raison d'une indifférence difficile à déraciner en matière de boisement. Il fallait un choc pour donner l'impulsion nécessaire. Ce choc fut la guerre. (A suivre.)

L'arboretum de Pézanin.

A maintes reprises déjà, notre organe forestier a reproduit des communications et des observations sur les essais d'acclimatation de certaines essences exotiques dans la forêt européenne. Pour beaucoup de forestiers, la question est jugée; à leurs yeux, il n'y a aucun intérêt à augmenter le nombre des espèces ligneuses cultivées dans nos bois; il faut s'en tenir aux variétés autochtones, d'ailleurs peu nombreuses. Pour d'autres, ces essais doivent être poursuivis dans des situations très diverses de notre pays, mais dans des proportions modestes jusqu'au jour où l'on sera en mesure d'affirmer que tel ou tel arbre acclimaté a une réelle valeur culturelle ou économique.

Nous croyons que toute contribution dans ce domaine, encore insuffisamment exploré, peut être utile et éclairer l'opinion des forestiers. L'expérimentation seule sera en mesure de fixer la valeur de certaines essences susceptibles de prospérer dans nos forêts. C'est donc un problème à résoudre et nous pensons qu'il